



Fiche d'inscription

FOUS DU VOLANT AMBARROIS

BADMINTON
Saison 2019-2020

Vos renseignements personnels :

Renouvellement : Oui Non

Je pratique le badminton dans un autre club : Oui Non

Si oui, nom de celui-ci : N° de licence

NOM : PRENOM :

Sexe : M F Civilité : M. Mme Mlle

MAIL de l'adhérent (lettres majuscules) :

MAIL du responsable légal (pour les mineurs) :

Né(e) le : Nationalité :

Tel. DOM : Tel. PORT :

Adresse : BAT : APPT : N° :

RUE :

Code Postal : VILLE :

RESPONSABLE LEGAL DE L'ENFANT :

Numéro carte Pass'Région : Inscription pour le groupe :

Autre Information

Je souhaiterais participer à la vie du club ou prendre des responsabilités en son sein bénévolement (Animation, responsable de salle, capitaine d'équipe, préparation du tournoi...)

Conformément à la loi 78-17 du 06.01.78, les adhérents sont informés de ce que les informations sont destinées à alimenter un fichier informatisé en mis œuvre par LES FOUS DU VOLANT AMBARROIS. Ils disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données les concernant. L'Association LES FOUS DU VOLANT AMBARROIS dans le but de favoriser la communication peut être amenée à communiquer à des tiers (entraîneurs) les coordonnées des adhérents. Ces derniers peuvent s'opposer à cette cession sur papier libre adressé au président du club.

Les données suivantes sont recueillies avec votre accord :

Nom, prénom, adresse mail, adresse postale, année de naissance.

Finalités du traitement : ces données sont recueillies en vue de tenir à jour notre fichier d'adhérents afin de vous inscrire auprès de la fédération mais également pour vous contacter si nécessaire et si vous le souhaitez (c'est-à-dire si vous avez coché la case l'acceptant), recevoir notre newsletter ; en aucun cas ces données ne seront cédées ou vendues à des tiers. Responsable du traitement : contact@fdva01.fr

Destinataire des données : Les membres du bureau ainsi que les entraîneurs ont accès à vos données dans le cadre de leurs missions respectives.

Droit d'accès et de rectification : vous pouvez, en vertu du Règlement européen sur la protection des données personnelles, en vigueur depuis le 25/05/2018, avoir accès aux données vous concernant ; vous pouvez demander leur rectification et leur suppression. Ces démarches s'effectuent auprès de TORRION Anthony, contact@fdva01.fr

Conservation des données : les données sont conservées jusqu'à un an après la fin de votre adhésion ou jusqu'à votre désabonnement à notre newsletter si cet abonnement se poursuit malgré votre non ré-adhésion.

-Acceptez-vous que vos données personnelles soient recueillies et conservées en vue de tenir à jour notre fichier adhérent (merci de remplir oui ou non) :

-J'autorise le Club de Badminton Les Fous Du Volant Ambarrois à utiliser les photos sur lesquelles l'adhérent figure, sur tous les supports de communication et d'information. (Site Internet, Facebook, communiqués de Presse....). (merci de remplir oui ou non) :

-J'autorise les responsables du club LES FOUS DU VOLANT AMBARROIS à faire donner à l'adhérent les soins médicaux et chirurgicaux nécessaires, si accident grave, et m'engage à rembourser sur présentation des justificatifs, les frais engagés par l'association. En cas d'accident, il sera fait appel aux services d'urgence et l'adhérent accidenté sera conduit à l'hôpital. (merci de remplir oui ou non) :

-Je reconnais, en outre, être avisé de mon entière responsabilité et décharge TOTALEMENT LES FOUS DU VOLANT AMBARROIS et ses dirigeants tant que mon dossier d'inscription n'est pas complet, en particulier en ce qui concerne la fourniture d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique sportive. (merci de remplir oui ou non) :

-Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur (page 5 à 8) (Faire précéder la signature de la mention : 'lu, compris et accepté'.

Fait à le/...../.....

Signature du licencié ou de son représentant légal

De 6 à 9ans

Jeunes : groupe MiniBad (poussins - 2010 & 2011)		130€ maillot floqué inclus			30 inscrits maximum
Jours	LUNDI	MERCREDI	JEUDI	SAMEDI	DIMANCHE
Horaires		17H30-18H30		10H30-12H30	10H00-12H30
Gymnase		Bellièvre		Bellièvre	Bellièvre
Type de séance		Entraînement		Jeu libre	Jeu libre
Précisions		Avec un coach			Sous réserve qu'un bénévole ouvre
					Sous réserve que le gymnase ne soit pas réquisitionné

De 10 à 17 ans et avec accord de l'entraîneur pour l'accès à cette catégorie

Jeunes : groupe or (à partir des benjamins - 2008 & 2009)		150€ maillot floqué inclus			15 inscrits maximum
Jours	LUNDI	MERCREDI	JEUDI	SAMEDI	DIMANCHE
Horaires	19H30-20H30	18H30-20H00	18H00-20H00	10H30-12H30	10H00-12H30
Gymnase	Saint-Exupéry	Bellièvre	Bellièvre	Bellièvre	Bellièvre
Type de séance	Physique	Entraînement	Entraînement	Jeu libre	Jeu libre
Précisions	Avec un coach et en présence du groupe bronze	Avec un coach et en présence du groupe argent	Avec un coach et en présence du groupe argent		Sous réserve qu'un bénévole ouvre
					Sous réserve que le gymnase ne soit pas réquisitionné

De 10 à 17 ans

Jeunes : groupe argent (à partir des benjamins - 2008 & 2009)		140€ maillot floqué inclus			30 inscrits maximum
Jours	LUNDI	MERCREDI	JEUDI	SAMEDI	DIMANCHE
Horaires		18H30-20H00	18H00-20H00	10H30-12H30	10H00-12H30
Gymnase		Bellièvre	Bellièvre	Bellièvre	Bellièvre
Type de séance		Entraînement	Entraînement	Jeu libre	Jeu libre
Précisions		Avec un coach et en présence du groupe or	Avec un coach et en présence du groupe or		Sous réserve qu'un bénévole ouvre

De 10 à 17 ans

Jeunes : groupe bronze (à partir des benjamins - 2008 & 2009)		120€ maillot floqué inclus			15 inscrits maximum
Jours	LUNDI	MERCREDI	JEUDI	SAMEDI	DIMANCHE
Horaires	19H30-20H30			10H30-12H30	10H00-12H30
Gymnase	Saint-Exupéry			Bellièvre	Bellièvre
Type de séance	Entraînement			Jeu libre	Jeu libre
Précisions	Avec Carole et Virginie en tant qu'encadrantes et en présence du groupe or				Sous réserve qu'un bénévole ouvre
					Sous réserve que le gymnase ne soit pas réquisitionné

A partir de 16 ans avec accord des responsables légaux

Adultes : groupe promotion			130€ maillot floqué inclus	Pas de limite		
Jours	LUNDI		MERCREDI	JEUDI	SAMEDI	DIMANCHE
Horaires	20H30-0H00	20H45-0H00		20H30-0h00	10H30-12H30	10H00-12H30
Gymnase	Saint-Exupéry	Bellièvre		Saint-Exupéry	Bellièvre	Bellièvre
Type de séance	Jeu libre	Jeu libre		Jeu libre	Jeu libre	Jeu libre
Précisions		Avec présence du groupe confirmé		Horaire de fin minimum 22H30, au-delà en fonction du responsable séance		Sous réserve qu'un bénévole ouvre
						Sous réserve que le gymnase ne soit pas réquisitionné

A partir de 16 ans avec accord des responsables légaux

Adultes : groupe confirmé			150€ maillot floqué inclus	45 inscrits maximum		
Jours	LUNDI		MERCREDI	JEUDI	SAMEDI	DIMANCHE
Horaires	20H45-0H00		20H00-0H00		10H30-12H30	10H00-12H30
Gymnase	Bellièvre		Bellièvre		Bellièvre	Bellièvre
Type de séance	Jeu libre		Entraînement de 20H00 à 21H30		Jeu libre	Jeu libre
Précisions	Avec présence du groupe promotion		Horaire de fin minimum 22H30, au-delà en fonction du responsable séance			Sous réserve qu'un bénévole ouvre
						Sous réserve que le gymnase ne soit pas réquisitionné

Cas particuliers valables pour chacun des groupes :

Licence pour un adhérent déjà affilié au sein d'un autre club et qui souhaite profiter des créneaux proposés par le club					80€ maillot floqué inclus	Sous réserve de places disponibles	
Licence estivale : du 31 mai 2020 jusqu'à la fermeture des installations				Adultes 25 €	Jeunes 20 €	- de 9 ans 10 €	Sous réserve de places disponibles
Licence de participation estivale : valable pour 3 semaines maximum à partir du 1er mai 2020 jusqu'à la fermeture des installations				Adultes 10 €	Jeunes 10 €	- de 9 ans 5 €	Sous réserve de places disponibles
Réductions diverses et variées				Tarif famille		-10% dès la seconde cotisation et sans limite	
						Applicable sur les plus hauts tarifs	
				Pass'Région		30€ de réduction	
				Possibilité de paiements via les chèques vacances ANCV			

A CONSERVER PAR L'ADHERENT Règlement intérieur

Préambule

Les Fous du Volant Ambarrois est une association sportive dont l'objectif est de permettre et promouvoir la pratique du badminton en loisir ou en compétition. L'association est composée de ses membres, d'un comité directeur et d'un bureau. Le cadre du club se veut convivial, les membres comprenant que son fonctionnement est assuré en bonne partie par des bénévoles. Ce règlement précise quelques règles de ce fonctionnement, en accord avec les statuts de l'association (disponibles sur le site internet du club : www.fdva01.fr). Lors de son inscription, l'adhérent accepte de fait le règlement intérieur.

Article 1 : Adhésions

Au moment de leur adhésion, les membres adhérents doivent s'acquitter d'une cotisation annuelle dont le montant est fixé annuellement par l'Assemblée Générale sur proposition du Bureau. Cette cotisation inclut le coût de la licence fédérale qui comprend l'assurance.

Toute cotisation versée à l'Association est définitivement acquise. Il ne saurait être exigé un remboursement de cotisation en cours d'année en cas de démission ou d'exclusion d'un membre.

L'inscription au club ne sera effective qu'après réception d'un dossier d'inscription complet (photo d'identité, certificat médical, règlement intérieur présent signé, fiche d'inscription dûment remplie, signée et cotisation acquittée). Pour les mineurs de moins de 16 ans, la fiche d'inscription et le présent règlement intérieur seront remplis et signés par un représentant légal, accompagnés d'un formulaire d'autorisation parentale dûment rempli.

Article 2 : Remboursement

En cas d'inaptitude temporaire à la pratique du sport (grossesse, problèmes de santé, modifications des activités professionnelles, ...) et sur présentation d'un justificatif, l'abonnement sera suspendu et le terme du contrat sera reporté pour une durée égale à celle de la suspension, avec report éventuel sur la saison suivante.

En cas d'arrêt définitif, à titre exceptionnel uniquement et pour raison grave motivée (raisons professionnelles ou de santé) accompagnée d'un justificatif, il sera procédé à un remboursement prorata temporis après déduction de la part fédérale (payée à la fédération) et d'une somme forfaitaire couvrant les frais de dossier. Cette somme sera réévaluée en même temps que les tarifs annuels.

Tout trimestre entamé est dû.

Afin d'être traitée, la demande de remboursement ou de suspension doit être adressées à l'adresse mail de l'Association : contact@fdva01.fr ou par courrier à l'adresse suivante : Fous du Volant Ambarrois, Bâtiment Phoenix, 60 avenue du Général Sarail, 01500 Ambérieu-en-Bugey.

Article 3 : Radiation

La qualité de membre se perd par la radiation, la démission ou le décès. La radiation est prononcée par le Comité Directeur pour non-paiement de cotisation ou pour motif disciplinaire (voir article 13).

Article 4 : Accès aux équipements sportifs

Définition préalable : est défini par « responsable du créneau » l'entraîneur présent ou le/la bénévole détenteur des clés et chargé(e) de fermer le gymnase.

L'inscription permet l'accès aux gymnases pendant la période définie dans la convention avec la mairie et communiquée aux adhérents au moment de l'inscription. Pendant les vacances scolaires, toutes les séances d'entraînement sont systématiquement suspendues. Avant chaque période de vacances scolaire, chaque adhérent recevra par e-mail les disponibilités des gymnases, qui seront également signalées sur le site internet du club : <http://www.fdva01.fr/>

La répartition des créneaux sur la semaine est donnée à tous les adhérents au moment de leur inscription. En cas de modification pendant la saison, le bureau notifiera les adhérents par mail et sur le site internet du club.

Certains créneaux peuvent être limités en fonction du nombre, de l'âge, du niveau ou de la participation ou non de l'adhérent à des compétitions au nom du club dans la saison. Dans ce cadre, le responsable du créneau décidera, avec l'aval du bureau, d'accepter ou non un membre sur ce créneau.

Lors des entraînements, tous les membres doivent contribuer au montage et au démontage des terrains. En fin de créneau, les membres doivent ranger ou/et jeter les volants utilisés. Le créneau est terminé lorsque la salle est rangée et que tous les membres ont quitté le gymnase. En cas de dépassement de l'horaire du créneau le responsable du créneau a tout pouvoir pour décider de la fermeture de la salle.

L'accès aux créneaux loisirs est restreint aux adhérents loisirs. Cette restriction pourra être revue par le comité directeur du club en cours de saison, afin de tenir compte de la baisse d'affluence sur ces créneaux, et fera l'objet d'une communication par e-mail aux adhérents le cas échéant.

Pour les mineurs, les parents doivent impérativement s'assurer de la présence d'un membre de l'encadrement avant de laisser leur enfant à une séance. Tout incident ou accident survenant en l'absence d'un membre de l'encadrement serait sous l'entière responsabilité des parents.

Article 5 : Invitation et séance d'essai

Chacun des membres du club a la possibilité d'inviter une personne lors des séances de jeu libre. Pour ce faire, il doit obtenir avant la séance l'accord explicite d'un membre du bureau. Les invités devront respecter le présent règlement, à charge pour l'hôte membre du club de les en informer. Par ailleurs, une séance d'essai pourra être accordées avant l'inscription effective d'une personne intéressée par le club.

Article 6 : Matériel

L'Association met à la disposition de ses animateurs et de ses adhérents les poteaux et les filets. Il met également à disposition les volants nécessaires aux séances d'entraînement. Sur les créneaux de jeu libre, les joueurs sont tenus d'apporter leurs propres volants.

Les membres utilisent ledit matériel à bon escient et chaque membre s'engage à respecter les consignes d'utilisation données par les animateurs et à le restituer à la fin de chaque séance, en bon état. Ce matériel est stocké dans les locaux mis à la disposition de l'Association par la Mairie d'Ambérieu en Bugey.

Article 7 : Tenue vestimentaire

Les règles légales d'hygiène et sécurité doivent être respectées.

De plus, chaque adhérent devra adopter une tenue correcte et appropriée aux exercices proposés. Le port de chaussures de sport réservées à un usage intérieur uniquement est obligatoire dès le premier jour.

Lors des manifestations sportives, et en particulier des compétitions et interclubs, les pratiquants représentent le club et sont tenus autant que possible de porter l'une des tenues du club (mentionnant le nom du club et/ou le logo).

Article 8 : Inscriptions Compétiteurs adultes

Pour éviter de relancer les compétiteurs en retard de paiement, le club demandera en plus des documents à fournir en début de saison, une avance de 50 € pour les inscriptions aux tournois de la saison.

Le club s'engage à rembourser chaque compétiteur en fin de saison si la somme n'est pas consommée dans sa totalité. Le solde positif et suffisant conditionnera la possibilité de pouvoir être inscrit aux tournois.

Les championnats de l'Ain (simple et doubles) ainsi que le tournoi d'Ambérieu sont offerts à tous les licenciés FDVA 01 par le club.

Article 9 : Implication

- Je me tiens informé(e) de l'activité du club, j'assiste si possible à l'Assemblée Générale du club.
- Je fais part de mes remarques, idées et suggestions aux membres du comité et des commissions. – Adhérent(e) expérimenté(e), j'aide à la bonne intégration des nouveaux et nouvelles adhérent(e)s et des jeunes adhérent(e)s
- Arbitre, je veille à mes agréments et à mes obligations.
- Membre du comité directeur et des différentes commissions, j'écoute, je propose, je décide, et je communique avec les autres adhérent(e)s.
- Dans la mesure du possible, je propose mon aide pour l'organisation des diverses manifestations du club.

Article 10 : Droit à l'image

Des photos concernant les activités du club pourront être utilisées en communication sur le site internet du club, la page Facebook du club, ainsi que dans le bulletin municipal ou les journaux régionaux. Si un adhérent ne souhaite pas apparaître sur ces photos il/elle (ou son représentant légal) devra le signaler au bureau par courrier ou par mail.

Article 11 : Assemblée générale ordinaire

L'Assemblée Générale se réunit une fois par an sur convocation écrite du Bureau.

Elle se tient sous la présidence du Président de l'Association, assisté des membres du bureau, du comité directeur et éventuellement des bénévoles impliqués. Le bureau convoque et informe de l'ordre du jour tous les membres de l'Association par email ou courrier au maximum 15 jours avant la date. Tout membre pratiquant de l'association de plus de 16 ans ayant adhéré à l'association depuis plus de 6 mois et à jour de sa cotisation a la possibilité de voter lors de cette AG.

Article 12 : Assemblée générale extraordinaire

Si besoin est, notamment pour les motifs prévus par la loi, le Bureau convoque les adhérents à une assemblée générale extraordinaire. Le mode de convocation et de scrutin est le même que celui d'une assemblée générale ordinaire.

Une assemblée générale extraordinaire peut en outre être tenue soit sur réclamation motivée d'au moins 1/3 des membres de l'Association, soit résulter d'une décision du Comité Directeur.

Article 13 : Sanctions

Un membre ne respectant pas le présent règlement ou commettant une faute grave peut, après avoir été mis en garde par le bureau, être exposé à d'éventuelles sanctions allant jusqu'à être exclu définitivement ou temporairement du club sur décision du bureau.

La sanction doit être prononcée par le bureau ou le comité directeur, signifiée par lettre recommandée AR stipulant les motifs et le niveau de sanction et ne donnera droit à aucune indemnisation, après avoir entendu les explications du membre concerné.

Sont considérés comme motifs d'exclusion toute rixe, injure, insulte, comportement agressif, incivilité et a fortiori tout acte pénalement sanctionnable. Il en est de même de tout comportement raciste, xénophobe, sexiste et/ou discriminant au sens des dispositions du Code du travail et du Code pénal.

Différents motifs, parmi lesquels :

- Infraction aux statuts et règlement intérieur de l'Association
- Toute action de nature à porter préjudice, directement ou indirectement, aux activités de l'Association ou à sa réputation, à ses intérêts moraux et matériels
- Détérioration du matériel
- Comportement inconvenant ou dangereux
- Propos désobligeants, injurieux ou diffamatoires envers les autres membres ou les animateurs, sur Internet ou lors des activités de l'Association
- Non-respect des règles de bonne conduite sur un terrain de sport et de bon-vivre en société.

entraîneront une sanction fixée par le comité directeur, pouvant aller de l'exclusion temporaire à la radiation.

Les membres du Bureau sont chargés de l'application de ces règles et en leur absence, la responsabilité en incombe à l'animatrice ou animateur du cours.

Article 14 : Modification et réclamations

Le présent règlement peut être modifié par l'Assemblée Générale, sur proposition du bureau ou du comité directeur. Toute réclamation doit être adressée au/à la président(e). Le règlement intérieur est établi par le bureau conformément aux statuts de l'Association.

Le bureau est disponible aux coordonnées suivantes :

Fous du Volant Ambarrois, Bâtiment Phoenix, 60 avenue du Général Sarraill, 01500 Ambérieu-en-Bugey / contact@fdva01.fr

-Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur (page 5 à 8) (Faire précéder la signature de la mention : 'lu, compris et accepté'.

Fait à le/...../.....
représentant légal

Signature du licencié ou de son

A CONSERVER PAR L'ADHERENT : MEMO (horaires, contacts...)

- Site du club : www.fdva01.fr
- Page Facebook : <https://www.facebook.com/fouduvolant.ambarrois.5>
- Email du club pour toute demande : contact@fdva01.fr

Membres du bureau :

- **Président et Vice Président:** Jérôme Ruetsch et Lionel Basque
- **Secrétaire :** Anthony Torrion et Marine Torrion
- **Trésoriers :** Sophie L'Huillier et Virginie Buguet
- **Responsable des entraînements :** Sylvain Tatot

Pour rester informé sur les horaires d'ouverture, en particulier durant les vacances scolaires, consultez le site ou le facebook des Fous du Volant Ambarrois.



Notre partenaire pour l'équipement :

LARDESPORT LYON
266 Rue de Créqui, 69007 Lyon

Code club pour bénéficier des remises sur le site internet LARDESPORT : FRBC01001

Catégorie	Tarif	Lundi	Mercredi	Jeudi	Samedi	Dimanche
Jeunes : groupe MiniBad	130 €		17H30 18H30		10H30 12H30	10H00 12H30
Jeunes : groupe Or	150 €	19H30 20H30	18H30 20H00	18H00 20H00	10H30 12H30	10H00 12H30
Jeunes : groupe Argent	140 €		18H30 20H00	18H00 20H00	10H30 12H30	10H00 12H30
Jeunes : groupe Bronze	120 €	19H30 20H30			10H30 12H30	10H00 12H30
Adultes : groupe promotion	130 €	20H30 0H00 20H45 0H00		20H30 0H00	10H30 12H30	10H00 12H30
Adultes : groupe confirmé	150 €	20H45 0H00	20H00 0H00		10H30 12H30	10H00 12H30

Légende couleurs			Tableau des catégories d'âge	
Gymnase Bellièvre			Catégorie	Année de naissance
Gymnase St Exupéry			Mini Bad	Après 2012
Encadré	123	123	Poussin	2010-2011
Jeu libre	123	123	Benjamin	2008-2009
			Minime	2006-2007
			Cadet	2004-2005
			Junior	2002-2003
			Sénior	1980-2001
			Vétéran	1979 et avant

Listing des pièces nécessaires à votre inscription pour avoir un dossier complet

- Page 1 et 2 du formulaire remplie de manière lisible et complète
- Certificat médical ou questionnaire et attestation
 - Certificat médical de la page 10 rempli par votre médecin pour une nouvelle inscription où dans le cas d'un certificat périmé (3 ans de validité).
 - Questionnaire et attestation de la page 11 et 12 si vous renouvelez votre licence chez nous et que votre certificat médical fourni précédemment est encore bon.
- Le règlement du bon montant pour l'inscription (si par chèque bancaire, à l'ordre : FDVA01)
- Le règlement de 50€ d'avance pour les personnes qui feront des tournois et qui s'inscriront via le site internet du club (article 8 du règlement intérieur).

ENGAGEMENT DU JOUEUR POUR LE CERTIFICAT MEDICAL

Le badminton est un sport qui peut solliciter intensément les systèmes cardiovasculaire et respiratoire. Cette activité physique particulière doit donc inciter le médecin à la prudence pour la délivrance de ce certificat. Le risque de mort subite au cours d'une activité physique intense existe chez les seniors et aussi chez les plus jeunes.

Le présent certificat doit être établi par un médecin titulaire du doctorat d'État, inscrit à l'Ordre des médecins.

La commission médicale de la FFBaD rappelle l'utilité :

- d'un interrogatoire soigneux sur les antécédents personnels et familiaux, à la recherche de facteurs de risques: Symptômes cardiaques, palpitations, essoufflement anormal, fatigue intense après un effort, anomalies du bilan lipidique, hypertension artérielle, diabète, obésité, atteinte de la fonction rénale, élévation de la CRP. et antécédents familiaux de maladie cardiovasculaire.
- d'un examen clinique attentif.
- d'un électrocardiogramme de repos de dépistage à partir de l'âge de 12 ans.

Seul le Médecin au cours de son examen est apte à décider de la nécessité de pratiquer des examens complémentaires tels qu'un électrocardiogramme, une épreuve d'effort, une échographie, un bilan biologique, etc. en fonction des signes d'alerte et des facteurs de risque après en avoir apprécié l'importance.

Je déclare avoir pris connaissance et compris ces informations concernant ma santé et la pratique du badminton. Je ne saurais ainsi me retourner contre la FFBaD pour ces motifs. Je sollicite donc une licence pour la pratique du badminton, y compris en compétition.

Fait le à

**(Signature du joueur ou de son représentant légal,
précédée de la mention « lu et approuvé »)**

Certificat médical

Je soussigné(e), Docteur en Médecine, certifie avoir examiné ce jour

Nom Prénom

né(e) le : / /

et, après avoir pratiqué les examens recommandés par le consensus médical, je certifie que son état ne présente pas de contre indication à la pratique du sport ou du badminton, y compris en compétition.

Fait le à Signature et cachet du médecin examinateur

Toute déclaration erronée ou fourniture de faux documents dégage la responsabilité de la FFBaD. Ces examens ne sont pris en charge ni par la Fédération Française de Badminton, ni par les organismes sociaux.

L'utilisation de ce formulaire est obligatoire, il doit être remis avec la demande de licence au club qui le conservera.



Renouvellement de licence d'une fédération sportive

Questionnaire de santé « **QS – SPORT** »

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive.

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON*	OUI	NON
Durant les 12 derniers mois		
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexplicée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
A ce jour		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 derniers mois ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<i>*NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.</i>		

Si vous avez répondu NON à toutes les questions :

Pas de certificat médical à fournir. Simplement attestez, selon les modalités prévues par la fédération, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :

Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.



ATTESTATION

Je soussigné(e),

NOM : _____

PRÉNOM : _____

atteste avoir renseigné le questionnaire de santé QS-SPORT Cerfa N°15699*01 et avoir répondu par la négative à l'ensemble des questions.

Date :

Signature du licencié :

Pour les mineurs :

Je soussigné(e),

NOM : _____

PRÉNOM : _____

en ma qualité de représentant légal de :

NOM : _____

PRÉNOM : _____

atteste qu'il/elle a renseigné le questionnaire de santé QS-SPORT Cerfa N°15699*01 et a répondu par la négative à l'ensemble des questions.

Date :

Signature du représentant légal :